



energie citoyenne

pour Saint-Junien

Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- [Accueil – Actualités](#)
 - [Actualités](#)
 - [Vie du groupe](#)
 - [Calendrier](#)
- [Vie des Conseils](#)
 - [Comptes-rendus](#)
 - [Commissions municipales](#)
 - [Communauté de Communes POL](#)
 - [Commissions municipales 2020-2026](#)
 - [Commissions POL 2020-2026](#)
- [Élections municipales 2026](#)
 - [Notre programme](#)
 - [Nos candidats](#)
 - [Nos réunions publiques](#)
 - [Nos tracts et affiches](#)
 - [Nos vidéos](#)
- [Projets et Références](#)
- [Réflexions](#)
- [Le Jugement Majoritaire](#)
- [Contactez-nous !](#)
- [Recherche](#)
- [Connexion](#)

ADEME

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 17 juin 2020



L'Agence de la transition écologique [ADEME](#) (pour « Agence De L'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie ») est un établissement public sous la tutelle du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire et du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

L'Agence est engagée, notamment par le biais de ses établissements régionaux, dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources naturelles. Elle essaye de mobiliser les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, et leur donne des moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Les intervenants et intervenantes de cet établissement conseillent, facilitent et aident au financement de projets et d'études dans les domaines de l'énergie, de l'air, de l'économie circulaire, du gaspillage alimentaire, des déchets, de la gestion des sols, etc.

La transition écologique est un des points forts de notre engagement local, et l'ADEME est donc un acteur dont nous ne pouvons nous passer.



Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- [Accueil – Actualités](#)

- [Actualités](#)
- [Vie du groupe](#)
- [Calendrier](#)
- [Vie des Conseils](#)
 - [Comptes-rendus](#)
 - [Commissions municipales](#)
 - [Communauté de Communes POL](#)
 - [Commissions municipales 2020-2026](#)
 - [Commissions POL 2020-2026](#)
- [Élections municipales 2026](#)
 - [Notre programme](#)
 - [Nos candidats](#)
 - [Nos réunions publiques](#)
 - [Nos tracts et affiches](#)
 - [Nos vidéos](#)
- [Projets et Références](#)
- [Réflexions](#)
- [Le Jugement Majoritaire](#)
- [Contactez-nous !](#)
- [Recherche](#)
- [Connexion](#)

ANTICOR

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 17 juin 2020



La meilleure manière de définir ANTI COR est encore d'utiliser leur propre définition depuis leur site Web :

ANTICOR est une association fondée en juin 2002 par Éric Halphen et Séverine Tessier pour lutter contre la corruption et rétablir l'éthique en politique. Son ambition est de réhabiliter le rapport de confiance qui doit exister entre les citoyens et leurs représentants, politiques et administratifs. L'association regroupe des citoyens et des

élus de toutes tendances politiques engagés pour faire respecter les exigences démocratiques non partisans.

Lors des élections, Anticor propose aux candidats une charte définissant un engagement éthique irréfutable.

L'association veille au respect de cette charte par les élus et les fonctionnaires qui s'engagent pour une probité et la recherche de l'intérêt général. Avec les lanceurs d'alertes, Anticor s'implique dans des affaires judiciaires importantes en signalant au parquet des faits susceptibles de recevoir une qualification pénale.

Lors de la campagne de mars 2020, notre liste s'était engagée à respecter les [30 propositions d'ANTICOR pour des communes plus éthiques](#). En tant qu'élu-e-s minoritaires, nous resterons fidèles à notre engagement pour la transparence de la vie publique et tenterons de faire appliquer ces principes à notre commune.

Pour reprendre les thèmes de leur charte :

Disponibilité des élus

Nous avons demandé, lors de la réunion du 27 mai 2020, et malheureusement sans succès, à ce que les indemnités des conseillères et conseillers municipaux soient moins élevées, mais également mieux réparties entre les membres du conseil municipal.

Transparence de l'action publique

Nous communiquerons autant que possible sur ce site web et partout où nous le pourrions pour rendre l'action municipale transparente.

Prévention des conflits d'intérêts

Nous veillerons pour vous assurer qu'il n'y ait pas de conflit d'intérêts dans chaque action portée par le conseil municipal.

Reconnaissance du rôle des élus minoritaires

Nous avons demandé la vice-présidence de la commission des finances, et bien sûr nous ne cesserons de faire entendre notre voix chaque fois qu'il sera nécessaire d'intervenir.

Lutte contre la corruption

Là encore, nous veillerons pour éviter tout problème.

Contrôle de l'action municipale

En plus d'être force de proposition, notre action sera bien sûr de contrôler ce qui est fait par la majorité.

Participation des citoyens aux décisions locales

Nous ne cesserons d'être à votre écoute pour faire remonter vos idées.

Rendez-vous sur notre [page de Contact](#) pour nous joindre !



energie citoyenne
pour Saint-Junien

Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- [Accueil – Actualités](#)
 - [Actualités](#)
 - [Vie du groupe](#)
 - [Calendrier](#)
- [Vie des Conseils](#)
 - [Comptes-rendus](#)
 - [Commissions municipales](#)
 - [Communauté de Communes POL](#)
 - [Commissions municipales 2020-2026](#)
 - [Commissions POL 2020-2026](#)
- [Élections municipales 2026](#)
 - [Notre programme](#)
 - [Nos candidats](#)
 - [Nos réunions publiques](#)
 - [Nos tracts et affiches](#)
 - [Nos vidéos](#)

- [Projets et Références](#)
- [Réflexions](#)
- [Le Jugement Majoritaire](#)
- [Contactez-nous !](#)
- [Recherche](#)
- [Connexion](#)

[Le Jugement Majoritaire](#)

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 17 juin 2020

Cet article est une adaptation de l'article que j'avais fait il y a quelques années sur un blog personnel : [Jugement Majoritaire sur le Blog SousLesMéninges](#).

On entend souvent dire qu'il est important de voter, mais on ne peut que constater que beaucoup de personnes ne croient plus dans les résultats du scrutin traditionnel. On pourrait même aller jusqu'à dire, pour être provoquant, que voter, c'est **mal**...

Voter, c'est mal ?

Derrière cette phrase que je veux volontairement provocante, et a priori en contradiction avec l'idée que je me fais de l'importance de voter, il y a une vraie notion. En fait, il faudrait plutôt dire : « voter ce n'est pas suffisamment bien ». Pourquoi ? Parce que voter, c'est choisir une personne/liste. Or, choisir c'est renoncer. Mais pourquoi devrait-on forcément renoncer à TOUS les autres candidats et candidates pour ne choisir qu'une personne, si plusieurs candidatures portent des valeurs en lesquelles on croit ? Pourquoi, sous prétexte de voter pour tel candidat ou telle candidate, ça voudrait dire qu'on est en total désaccord avec tel ou telle autre ?

On parle ici de candidat ou candidate, mais cela est valable aussi pour les projets, les idées etc.

Eh bien pour tout dire, on n'est pas obligé ! Enfin, on pourrait ne pas l'être... Les solutions existent, et l'une d'elles est le vote par jugement majoritaire au lieu du vote à la majorité.

Pour commencer, je tiens à remercier David Louapre pour [sa vidéo et son article](#) expliquant les tenants et aboutissants de cette méthode de vote. La vidéo dure 20mn donc je vais essayer de la résumer le mieux possible.

Pourquoi le vote à la majorité pose-t-il problème ?

Le premier problème, comme évoqué plus haut, c'est que l'on est obligé de choisir une seule proposition, et donc, de renoncer à toutes les

autres. Sur une élection à deux tours, même si sur dix candidats ou candidates il y en a plus de la moitié qui nous plaisent, il y a toujours une forte probabilité qu'aucune de ces personnes ne soit présente au second tour. Ce vote à la majorité pousse au vote utile pour les grands partis (au détriment du vote réellement utile pour le pays), au vote « par dépit », et au vote « contre » un ou une autre.

Ce mode de scrutin induit le risque que les électeurs se lassent finalement d'aller voter pour des candidats qui ne correspondent pas vraiment à leurs idées. (d'où la hausse de l'abstention et du vote blanc)

Ce mode de scrutin réduit également presque à néant les chances des « petits » candidats d'être élus, justement à cause de cette tendance à favoriser « celui ou celle qui a le plus de chances dans ceux qui se rapprochent le plus de mes idées » au lieu de simplement voter pour celles et ceux que l'on pense être meilleurs.

Mais ce système n'est pas mauvais que pour les petits candidats, car la multitude des candidatures fait aussi en sorte que les candidates ou candidats « de poids » risquent de ne pas être au second tour à cause de l'éparpillement des voix, alors même que l'éparpillement n'implique pas forcément la désapprobation.

Bref, le système de vote actuel donne légitimité à un ou une élue alors qu'il peut l'être « par défaut », « contre un ou une autre » et sans forcément représenter ce que le peuple veut.

Le vote par jugement majoritaire, c'est quoi ?

Le principe est qu'au lieu de choisir une proposition en éliminant les autres, on juge chacune d'elles sur une échelle de notes. Ce mode de scrutin a été proposé par **Rida Laraki** et **Michel Balinski**, deux chercheurs français du CNRS dont les premières études parurent en 2007. Il est à noter que laprimaire.org a utilisé ce système pour élire leur candidate pour l'élection présidentielle de 2017 (Charlotte Marchandise, qui n'a malheureusement pas réuni les 500 parrainages pour valider sa candidature). Ils ont décidé de faire le scrutin à 2 tours, mais selon moi, un scrutin à 1 tour est suffisant et encore plus facile avec ce système.

Prenons l'exemple d'un scrutin majoritaire avec 7 mentions (mais on pourrait simplifier et n'en mettre que 5)

: **À rejeter, Insuffisant, Passable, Assez Bien, Bien, Très Bien et Excellent**. Les électeurs donneraient donc une mention à chaque candidat (**ne pas noter équivaut à mettre « À rejeter »**), et le candidat avec la meilleure mention majoritaire est élu.

Voici à quoi pourrait ressembler un bulletin de vote :

Élection XXX du JJ/MM/AAAA.

En mon âme et conscience, je considère que le candidat pour ce poste serait :

Candidats	Excellent	Très Bien	Bien	Assez Bien	Passable	Insuffisant	À rejeter
Monsieur A							
Madame B							
Mademoiselle C							

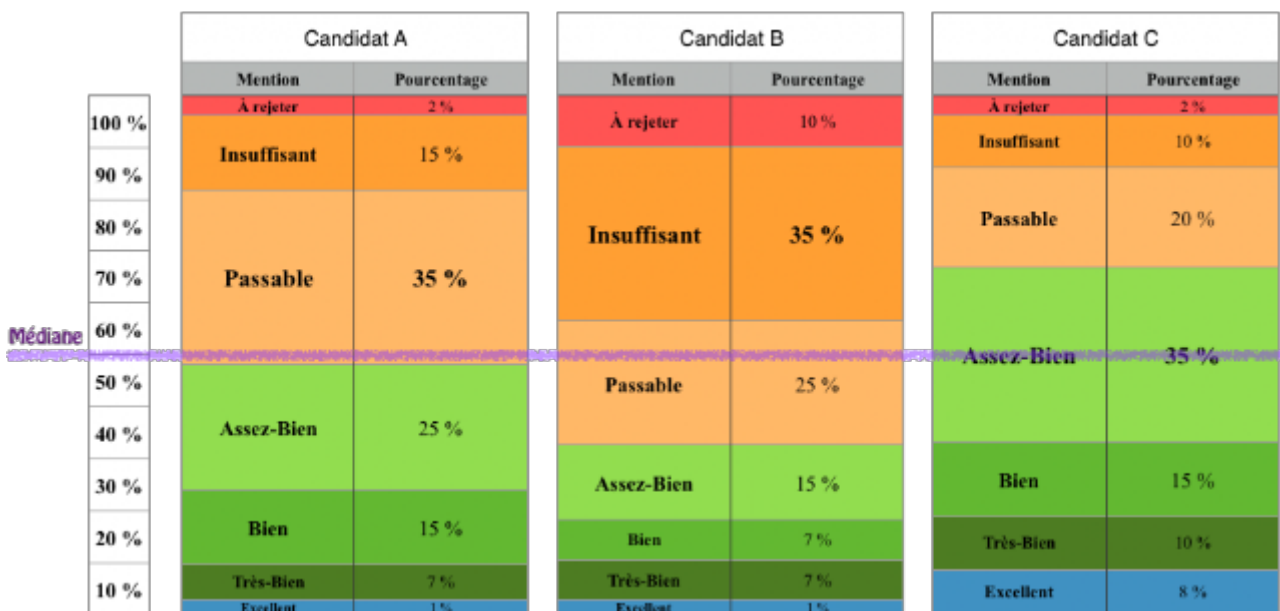
Une seule case doit être cochée par candidat. Ne pas cocher de case pour un candidat revient à cocher la case « à rejeter ».

Exemple de bulletin de vote au jugement majoritaire

La mention majoritaire s'obtient en trouvant la médiane :

On cumule les scores des mentions, en commençant par les mentions les plus hautes, jusqu'à arriver à 50%. La mention qui permet d'atteindre ou dépasser 50% est alors la mention majoritaire (cela marche aussi dans l'autre sens, le résultat sera le même).

Ci-dessous, ce que pourraient être les résultats :



Exemple de résultats de vote au jugement majoritaire

En faisant la somme des scores des mentions, on obtient ainsi la candidate C en gagnante (on peut le voir aussi sur le graphique en observant la ligne médiane) parce qu'elle a la meilleure mention (Assez Bien) :

- A: 1+7+15+25 = 48% jusqu'à Assez-Bien, et 83% jusqu'à Passable. **Passable** est donc sa mention majoritaire.
- B: 1+7+7+15 = 30% jusqu'à Assez-Bien, et 55% jusqu'à Passable. Là

encore **Passable** est sa mention majoritaire.

- C: $8+10+15 = 33\%$ pour Bien et 68% pour Assez-Bien, c'est donc **Assez Bien** la mention majoritaire.

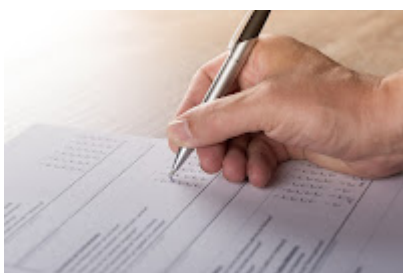
D'accord, mais comment départager deux candidats ou candidates qui obtiennent la même mention majoritaire ? S'il n'y avait eu que A et B dans l'exemple précédent, comment déterminer qui gagne ? On ajoute alors des indices + ou - à la mention majoritaire. C'est assez simple, si le pourcentage des **mentions** au-dessus de la mention médiane est **supérieur** au pourcentage des mentions en dessous de la médiane, alors on met « + », et on met « - » si le pourcentage en dessous est **inférieur ou égal** au pourcentage au dessus.

Dans l'exemple précédent, A est « **Passable +** » car la somme de Excellent+Très Bien+Bien+Assez Bien (48) est supérieure à la somme de A rejeter+Insuffisant (17). Pour B, c'est « **Passable -** » car la somme des premiers (30) est inférieure ou égale à la somme des seconds (45). A est donc devant B.

Et si ça ne suffit pas ? Si les deux candidats ont la même mention avec « + », celui ou celle qui aura le meilleur pourcentage de mentions supérieures à sa médiane gagnera, parce qu'on considèrera qu'il y a plus de personnes qui le notent mieux. Si les deux candidats ont la même mention « - », celui qui aura le plus faible pourcentage de mentions inférieures à la médiane gagnera parce qu'on estimera qu'il y a moins de personnes qui le notent moins bien.

Mais ça change quoi de juger au lieu de choisir ?

En fait, ça change tout.



Mais puisque cette affirmation ne va certainement pas vous suffire, voici ce que ça changerait dans les faits :

- Il n'y aurait pas d'éparpillement des voix à cause de la multiplication des candidats. En effet, si plusieurs candidates et candidats ont la même sensibilité, les électeurs et électrices pourront les noter tous sans que cela n'en pénalise aucun.
- Cela donnerait une vraie chance aux petits candidats et candidates qui ne subiraient plus les terribles « vote utile » et « vote par dépit ».

- Pour les électeurs et les électrices, cela permettrait de ne pas avoir à choisir un seul nom quand plusieurs nous conviennent.
- Ce modèle éviterait surtout de voter pour quelqu'un pour la simple raison qu'on veut voter contre l'adversaire.
- Ce modèle limiterait les stratégies car voter au plus haut ou au plus bas pour une personne ne changera pas ou peu la médiane par rapport à un vote honnête (voir le [blog de David Louapre](#) pour une explication plus détaillée sur ce point).
- Il n'y a plus de concept de « consignes de vote », avant tout parce qu'on ne ferait qu'un tour de scrutin. Mais même si on décidait d'en faire deux, une consigne de vote ne pourrait se transformer en consigne d'opinion.

Et le vote blanc dans tout ça ?

En fait, le vote blanc est déjà intrinsèquement intégré au processus. Voter blanc revient à voter « à rejeter » pour tous les candidats. On pourrait ainsi proposer deux règles simples :

- Si aucun candidat ou aucune candidate n'est au-dessus de Insuffisant, on rejoue l'élection, si possible en changeant les protagonistes.
- Toute candidate ou candidat ayant « à rejeter » comme mention majoritaire est disqualifié(e) pour les élections suivantes au même poste.

C'est un système parfait alors ?

Ce n'est certainement pas un système parfait. Certains diront d'ailleurs qu'il est impossible d'avoir un système de vote parfait de toute façon, mais il permet en tout cas de redonner un peu plus de voix au peuple. Il permet d'élire le candidat ou la candidate faisant le plus consensus, étant le plus apprécié par la majorité, et donc de réduire la désaffection des citoyens et citoyennes pour les urnes.

Voici tout de même ce que certains reprochent à ce système :

- ***Cette méthode est utilisée depuis longtemps pour des études de marché :***
 - Il y a le problème philosophique d'utiliser un outil marketing pour un processus démocratique. Il est à mon avis philosophiquement plus contestable de s'obstiner dans un système qui mécontente et fait fuir les électeurs, et par là même, qui bafoue le processus démocratique.
 - Dans les techniques de marketing, il semblerait que l'ordre des éléments pour lesquels on vote influence grandement les résultats. C'est un point peu pertinent dans le cas d'une

élection car les protagonistes seront largement connus avant et les électeurs et électrices auront certainement fait leur opinion avant de remplir le bulletin.

- ***Il y a le risque que deux candidats favoris se neutralisent au profit d'un troisième plus « moyen ».*** Ce ne serait pas forcément un mal : si le candidat « moyen » passe, c'est qu'il remporte moins d'amertume à son égard que les autres. De plus, pour que ce risque soit réel, il faudrait que l'ensemble des électeurs et électrices des deux favoris donne la meilleure mention à leur candidat et la pire à l'autre, ce qui est quasi impossible.
- ***On ne voterait plus pour un programme politique, mais sur ce qu'il y aurait de bien ou pas dans chaque programme.*** Pour moi, ce n'est clairement pas un mal... Je ne crois pas dans les solutions miracles ou les programmes parfaits. Mais au moins, ce système de vote donnera au gagnant ou à la gagnante une meilleure indication de ce que le peuple pense des différents programmes de ceux qui seraient battus.
- ***Ce système nécessite que l'on connaisse tous les candidats et toutes les candidates et avec une dizaine de candidatures, il est difficile d'appréhender les projets de chacun.*** C'est un fait, et conduire des débats avec une partie seulement des candidats et candidates n'arrangerait rien au problème. Il faut donc que les partis et les médias repensent la manière de faire campagne. Ça ne devrait d'ailleurs pas attendre la mise en place du jugement majoritaire... Mais c'est un sujet bien différent.
- ***Le dépouillement nécessiterait forcément des machines de vote, et le rendrait plus complexe et coûteux.*** Je pense qu'il n'est pas nécessaire de passer par des machines de vote pour gérer cela. Le dépouillement serait effectivement un peu plus complexe, mais pas de là à le rendre infaisable. D'autant plus qu'il n'y aurait qu'un seul tour au lieu de deux.
- Enfin, et c'est peut-être là qu'est son principal défaut, ***le concept n'est pas forcément facile à expliquer.*** La manière de voter reste simple, mais expliquer comment on obtient le résultat n'est pas trivial et pourrait donc amener à des contestations si elle n'est pas comprise.

Conclusion

J'ai été personnellement convaincu par ce système que je trouve vraiment novateur. J'espère vous avoir donné envie d'en savoir plus. Je vous invite vraiment à vous interroger sur le concept et à le faire connaître de vos amis et de vos élus.

Nous hébergerons prochainement une plateforme de vote au jugement majoritaire, en attendant, vous pouvez vous rendre sur une des deux plateformes publiques :

- JugementMajoritaire.net
- MieuxVoter.fr

Pour compléter les explications de manière probablement plus simple, voici un lien vers une BD qui explique de manière ludique et simple les principes du jugement majoritaire

: https://lechoixcommun.fr/articles/Vous_reprendrez_bien_un_peu_de_democratie-1.html



énergie citoyenne
pour Saint-Junien

Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- [Accueil – Actualités](#)
 - [Actualités](#)
 - [Vie du groupe](#)
 - [Calendrier](#)
- [Vie des Conseils](#)
 - [Comptes-rendus](#)
 - [Commissions municipales](#)
 - [Communauté de Communes POL](#)
 - [Commissions municipales 2020-2026](#)
 - [Commissions POL 2020-2026](#)
- [Élections municipales 2026](#)
 - [Notre programme](#)
 - [Nos candidats](#)
 - [Nos réunions publiques](#)
 - [Nos tracts et affiches](#)
 - [Nos vidéos](#)
- [Projets et Références](#)
- [Réflexions](#)
- [Le Jugement Majoritaire](#)
- [Contactez-nous !](#)
- [Recherche](#)

- [Connexion](#)

Réunions du Conseil Municipal du 27 Mai 2020

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 17 juin 2020

Le 27 Mai 2020 ont eu lieu en fait 2 réunions du conseil. Elles ont eu lieu à la Halle aux grains en quasi huis-clos, pour cause de mesures sanitaires.

La première réunion , à 18h, était l'installation du Conseil Municipal :

- Élection du Maire
- Définition du nombre d'adjoints
- Élection de la liste des adjoints
- Présentation de la liste et de la composition des commissions
- Lecture de la Charte de l'élu local

La deuxième réunion, à 19h, avait pour ordre du jour les 2 points suivants :

- Délégation permanente de pouvoirs au Maire (liste plus bas)
- Montant des indemnités du Maire, des adjoints, et des conseillers délégués.

****Modification du 19 juin****

Le compte rendu, succinct, de la mairie ainsi que l'enregistrement audio ont été enfin mis en ligne :

- [Installation du Conseil Municipal](#)
- [Réunion du 27 mai](#)
- [Enregistrement Audio](#)

****Fin de modification du 19 juin****

1re réunion

Élection du Maire

Alors que la majorité présente logiquement Pierre Allard, nous décidons de présenter la candidature, symbolique, de Yoann Balestrat, qui prit la parole :

Monsieur le président, mes cher-e-s collègues,

Cette candidature, nous le savons parfaitement, est symbolique. Elle est l'aboutissement du processus électoral et permet à chacune et à chacun de se positionner conformément au choix proposé au cours de la campagne.

Cette démarche rappelle le sens de l'engagement qui a été, qui est et qui sera, celui des élu-e-s issu-e-s de la liste « Energie citoyenne pour Saint-Junien » : les idées avant tout ; les idées jusqu'au bout.

Les résultats sont là. Malgré un contexte difficile marqué par une abstention record à une élection qui, pourtant, a toujours suscité l'intérêt de nos concitoyens – je rappelle que moins d'un électeur sur deux a participé au scrutin dans notre commune –, nous les acceptons. Mais cela laisse naturellement pour tous les amoureux de notre démocratie un goût amer.

Il serait trop facile de donner aujourd'hui, avec le recul dont nous disposons, des leçons et dire avec certitude, sur ton péremptoire, que ce premier tour n'aurait pas dû se tenir. Nous ne blâmerons personne face à une situation sanitaire inédite pour notre société contemporaine. La dangerosité et la rapidité de propagation de l'épidémie de Covid-19 ont surpris tout le monde. Nous pouvons simplement juger, au regard de la très faible participation, que, de facto, le scrutin est insincère, sans pour autant affirmer que cette situation a servi ou desservi plus une liste que l'autre.

Le fait est que, maintenant, voilà notre conseil municipal installé. Six ans s'ouvrent pour écrire un nouveau chapitre de l'histoire de notre ville. Que chacun et chacune d'entre nous, ici, ne doutent pas que les uns comme les autres, nous voulons toutes et tous le meilleur pour notre cité. Chacun aura ses positions. Chacun aura son point de vue. Mais, que tout le monde soit rassuré sur la façon dont les élu-e-s « Energie citoyenne » conçoivent ce mandat. Nous ne sommes pas une force d'opposition. Nous sommes une force de proposition. Et cela pourra nous amener à ne pas être d'accord.

Néanmoins, au-delà de nos éventuelles divergences, les valeurs de notre République, auxquelles nous sommes tous vigoureusement attachés – Liberté, Egalité, Fraternité,

Laïcité, Solidarité – sont des liens qui nous unissent. Elu-e-s, nous devons en être les promoteurs et les gardiens. Et le fait que notre première séance se tienne le jour de la commémoration de la Résistance incarne exactement mon propos et doit nous amener à ne jamais oublier l'essentiel.

Le respect sera donc notre maître-mot et sera, nous l'espérons, celui de tous. Car sans refaire une campagne désormais close, nous n'oublions pas certains éléments qui s'y sont passés.

Certes minoritaires, nous représentons 38,82% et cette donnée objective devra être prise en compte. Nous vous faisons aujourd'hui confiance pour que notre juste place soit garantie. Nous ne demandons pas plus mais ne voulons pas moins.

Les élu-e-s « Energie citoyenne pour Saint-Junien » auront toujours pour boussole l'écologie, la solidarité et la démocratie. Avec enthousiasme, bienveillance et détermination. Dans un esprit constructif. En sachant faire des compromis et en refusant toute compromission avec nos valeurs.

En sommes, nous serons au service de nos concitoyens et de notre territoire.

Bien sûr, cela n'a pas changé le vote et M. Allard a été élu. Il a alors fait un discours bref, parlant plus des élus de la précédente mandature que de son programme. Il a cependant noté que nous ne nous positionnerons pas comme une opposition et qu'il était donc certain que nous travaillerions tous ensemble pour la commune.

C'est alors que les journalistes, seul public autorisé, sont partis...

Vote sur le nombre d'adjoints

Vint ensuite le vote sur le nombre d'adjoints. En application des articles L2122-1 et L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum de 9 (pour une commune comme Saint-Junien). La majorité a décidé de prendre le maximum possible, tout comme dans les mandats précédents, alors que des compétences ont depuis été transmises à la POL. Nathalie Tarnaud a donc pris la parole :

Monsieur le Maire, mes cher-e-s collègues,

Le groupe « Energie citoyenne » s'abstiendra sur cette délibération. En effet, nous considérons qu'il est naturel qu'il revienne à la majorité de décider du nombre d'adjoints, en fonction de l'organisation qu'elle souhaite mettre en place au sein de l'exécutif municipal.

Néanmoins, nous tenons à souligner que le nombre proposé correspond au nombre maximal fixé par la loi pour la strate à laquelle appartient notre commune.

Par ailleurs, si nous nous félicitons qu'une commission ait en charge les finances, proposition que nous avons défendue durant la campagne, nous nous interrogeons sur la pertinence de certaines répartitions des compétences et sur les contenus de certains postes dont nous avons l'impression qu'ils sont plus liés à des personnes qu'à une logique organisationnelle.

Enfin, une question se pose : pouvez-vous nous confirmer que les ressources humaines (recrutement, gestion des contrats, etc.) seront traitées dans la commission « finances, affaires générales et communication » ?

M. le Maire a répondu vaguement que les recrutements étaient toujours discutés dans les commissions concernées, en fonction des besoins, puis validés par un jury dont il ne fait pas partie. Et rien sur tout le reste qui concerne la gestion des ressources humaines (conditions de travail, formation, etc.).

Avec nos 6 abstentions, c'est bien sur un nombre de 9 adjoints qui a été voté.

Élection de la liste des adjoints

Le scrutin se déroule par liste. Nous n'en avons pas proposé et Clémence Pique indique les raisons :

Monsieur le Maire, mes cher-e-s collègues,

Le groupe « Energie citoyenne » ne proposera pas de liste concurrente et s'abstiendra. Il paraît évident qu'une telle proposition doit émaner du groupe dont le Maire est issu.

Cependant, nous vous alertons sur deux points.

D'une part, nous regrettons que la municipalité, entendue au

sens strict, c'est-à-dire le groupe formé par le maire et les adjoints, ne soit pas paritaire : au total, on dénombre 6 hommes et 4 femmes. Ce n'est pas acceptable et constitue un mauvais signal.

D'autre part, la vice-présidence de la commission finances (nous ne parlons pas du poste d'adjoint, les choses sont bien distinctes) sera-t-elle confiée à un élu « Energie citoyenne » ? Il s'agirait d'appliquer un principe de bonne pratique démocratique et républicaine du pouvoir dont nous avons moult exemples et qui est d'ailleurs promu par plusieurs associations de promotion de l'éthique et de la transparence en politique, comme ANTICOR.

Réponse de M. Allard, qui semblait offusqué, sur la parité : la désignation des adjoints respecte les règles de parité qui sont imposées. Clémence a reprécisé que nous parlions de parité au niveau de la municipalité dans son ensemble c'est-à-dire le maire et les adjoints et pas seulement les adjoints. Mr Allard a ajouté que cela a fait longtemps que la municipalité se soucie de parité, il avait d'ailleurs eu une femme comme premier adjoint durant ses deux premiers mandats.

Réponse au sujet de la vice-présidence de la commission finances : M. Allard a indiqué qu'il connaissait ce que disaient les associations. Il a dit qu'il n'allait pas imposer quelqu'un de notre liste à la vice-présidence de la commission finances car ce serait justement anti-démocratique de décider de cette manière, et qu'il laisserait la commission finances décider de son organisation.

Présentation de la liste des commissions et des Conseillers délégués

Cela n'a pas donné lieu à un vote ni à des discussions particulières. Ci-joint les tableaux récapitulatifs :

[CM2020-Adj-CMDTélécharger](#)

Lecture de la Charte de l'élu local

Comme le prévoit la loi, M. le Maire a lu les points de la Charte de l'élu local, rappelant les droits et les devoirs de l'élu.

Vous trouverez en page 6 du document sur [le statut de l'élu\(e\) local\(e\)](#), sur le site de l'AMF, l'ensemble de ces points.

Questions diverses

En clôture de cette première réunion, M. Ladune, au nom de ce qu'il a appelé le « groupe communiste », a souhaité prendre la parole. Il a rappelé à quel point il était symbolique d'installer ce nouveau conseil

municipal en ce jour anniversaire de la mise en place du conseil nationale de la Résistance. Il a demandé à ce que les noms de 2 résistantes, **Cécile Rol-Tanguy** et **Camille Senon**, soient donnés à une rue et à une maison de quartiers.

M. le Maire, qui semblait surpris de cette intervention, a répondu qu'il faudrait laisser à la commission idoine la décision de proposer ces changements.

Et c'est ce qui marque la fin de cette réunion d'installation du conseil municipal, et le début de la deuxième réunion.

2e réunion

Délégations consenties au Maire

Vous trouverez ci-joint la liste de tous les points pour lesquels il nous a été demandé de voter la délégation permanente du Conseil Municipal au Maire.

[Liste-DelegationsTélécharger](#)

Il n'était pas envisageable de laisser, de manière permanente, l'ensemble de ces pouvoirs au Maire, ne laissant au conseil municipal que le rôle de bureau d'enregistrement des actions du Maire. Un peu comme si le gouvernement demandait l'autorisation au parlement d'agir, tout au long du mandat, et sur presque tous les sujets, uniquement par ordonnances.

J'ai (*Jean-Sébastien Piel*) alors affirmé nos positions sur le sujet :

Monsieur le Maire, mes cher-e-s collègues,

La délibération qui nous est soumise n'est pas anodine. Concrètement, il nous est demandé en tant que conseillers municipaux de nous dessaisir, de façon permanente, au profit du Maire, de certaines compétences.

Nous pouvons comprendre l'objectif d'efficacité de l'action administrative qui nous est présenté comme la justification de cette proposition. Mais il ne faut pas en venir à amputer notre assemblée de compétences pouvant revêtir un aspect stratégique.

Quand on regarde de plus près les items qu'il est proposé de déléguer, il est par exemple question de la possibilité de procéder à la réalisation d'emprunts pouvant aller jusqu'à 3 millions d'euros, de la possibilité de réaliser des lignes de trésorerie pour un montant maximal de 1,5 millions d'euros ou de la possibilité de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement. Ce n'est pas rien et aucun élément ne justifie une délégation permanente au Maire.

Avouez qu'il est tout de même raisonnable que sur ces différents points majeurs il incombe au conseil municipal de trancher.

Si l'on se réfère à l'objectif d'être en capacité d'agir face à une situation d'urgence ou pour certains sujets dépourvus d'enjeu stratégique, alors il est possible d'accepter que soient délégués en permanence au Maire les items 8, 9, 17, 26 et 28.

Telle est la proposition de modification que l'on soumet à votre approbation et que nous espérons que vous accepterez. A défaut, nous ne pourrions que voter contre cette délibération.

Monsieur le Maire a répondu qu'il comprenait notre inquiétude, mais que « c'est quelque chose qui s'est toujours fait » à Saint-Junien et que « ça n'avait jamais créé de problème ». C'est, selon lui, une manière de faciliter les procédures. Il donne comme exemple la possibilité d'emprunts, où il a besoin d'avoir la délégation pour pouvoir négocier les contrats de prêts plus facilement et rapidement, que de toute façon, cela ne se fait que lorsque l'action a été votée au budget avec un montant défini.

Je lui ai répondu alors qu'il était donc simple de donner la délégation ponctuelle lors de la décision de l'ajout de ce projet au budget, qu'il n'y avait pas de raison de le faire de manière permanente.

M. le Maire a essayé d'expliquer que non, car de toute façon si c'est voté au budget il en a le droit et que c'est donc mieux et plus simple qu'il ait la délégation permanente... À mon tour de ne pas vraiment comprendre ses arguments. M. Granet a alors pris la parole pour indiquer qu'il comprenait lui aussi notre inquiétude, mais qu'il ne fallait pas se faire de soucis, de par son expérience, tout se passe toujours sans problème...

Fixation du montant des indemnités

Ci-joint le document qui nous a été envoyé pour préparer ce vote :

[IndemnitésTélécharger](#)

Frédéric Dauvergne a alors demandé la parole :

Monsieur le Maire, mes cher-e-s collègues élu-e-s,

Le sens de mon intervention n'est pas de vous heurter, mais il est dans la continuité de ce que notre liste « Energie citoyenne pour Saint-Junien » a défendu lors de la campagne électorale.

En effet, nous proposons de diminuer de moitié les indemnités des adjoints et des conseillers délégués sans pour autant que l'exercice de leur mandat ne représente un coût. La division par deux permet de donner des marges de manoeuvre budgétaires à l'heure où les finances publiques restent contraintes. C'est aussi donner la possibilité de financer des emplois.

En écartant l'indemnité du Maire, diviser par 2 les autres indemnités, on parvient à une économie de plus de 8000 euros soit un peu plus de 100 000 euros par an. Notre proposition n'est pas démagogique, elle le serait si nous avions inclus l'indemnité du maire ou si nous avions demandé la suppression complète des autres indemnités, ce qui n'est pas le cas.

Il s'agit ici d'un signal fort lancé à nos concitoyens, c'est aussi là un des moyens de redonner confiance dans les responsables politiques.

Suite à l'intervention de Frédéric, Clémence demandé pourquoi il n'était pas prévu une indemnité ne serait-ce que symbolique pour les conseillers et conseillères qui n'étaient ni adjoints ni conseillers délégués, afin de montrer une reconnaissance réelle du rôle que tous les conseillers et conseillères peuvent avoir dans la commune, et elle a précisé qu'elle posait cette question d'une rémunération symbolique pas uniquement pour nous mais aussi pour les élu-e-s de la liste majoritaire qui se trouvaient dans cette situation. (En insistant sur le côté symbolique !)

Réponse de Mr Allard : ce que l'on dit est en contradiction avec notre demande de réduire les indemnités des élu-e-s. Clémence a rappelé

qu'elle parlait bien d'une rémunération symbolique et que ce n'était pas incompatible, mais sans pouvoir avoir le micro... (Elle aurait souhaité pouvoir expliquer qu'on pouvait diminuer le montant global en le répartissant autrement mais n'en a pas eu la possibilité...).

M. Allard a alors expliqué à quel point les indemnités sont importantes pour les adjoint(e)s ou conseillers délégués qui ont un salaire, car il ne faut pas que leur temps de travail à la Mairie ne leur coûte financièrement. Il a également parlé des indemnités versées aux élu-e-s dans les grandes villes, où certes tous les conseillers municipaux reçoivent une indemnité mais les indemnités du maire et des adjoints sont bien plus élevées, sans comparaison avec la situation de Saint-Junien. Il a conclu en disant que cette proposition pourrait être examinée ultérieurement par la commission des finances.

Sans surprise, le vote est passé. Les élus Energie Citoyenne ont voté contre, à l'exception de Frédéric qui s'est abstenu, montrant ainsi qu'il regrettait que l'on ait pas été assez clairs dans notre message.

Questions diverses

Nous avons envoyé un courrier pour poser des questions au sujet des masques, dont voici le texte :

Monsieur le Maire,

À l'occasion du conseil municipal qui se déroulera ce mercredi 27 mai à 19h00, il nous semble important de porter à l'ordre du jour un sujet d'actualité qui mérite quelques éclaircissements pour nos concitoyens.

Les Saint-Juniaud·e·s se questionnent sur la distribution des masques « grand public », en particulier sur les rôles respectifs de la commune et de la communauté de communes dans cet achat et sur les choix qui ont été faits (nombre, nature, taille, etc.), puisque les habitant·e·s de Saint-Junien n'ont pas les mêmes masques que les autres habitant·e·s de la Porte Océane du Limousin. De plus, pouvez-vous nous indiquer la provenance, la durabilité et le coût des masques achetés ?

Nous avons été aussi interrogés sur le port de masques de type FFP2 par certains personnels municipaux. Il est extrêmement difficile pour les soignants de trouver ce type de masques et il avait été annoncé que l'intégralité du stock de la Mairie avait été donné à l'hôpital. Pouvons-nous avoir des précisions sur ce point ?

Nous vous remercions par avance pour les réponses que vous pourrez nous apporter.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

M. le Maire a répondu relativement clairement, voici un résumé de la situation (pour plus de détails, se référer à l'enregistrement audio du conseil qui devrait être disponible sous peu par la Mairie) :

La POL a commandé il y a plusieurs semaines 25000 masques, auprès de 2 fournisseurs différents, pour équiper l'ensemble des habitants de la communauté de communes. Seulement 15000 masques sont arrivés, les autres, commandés via l'Association des Maires de France, ont été bloqués (ils étaient en train d'arriver au moment du conseil).

Recherchant une solution en urgence pour pouvoir distribuer des masques en même temps que les sacs poubelles de la POL (pour simplifier la distribution et permettre un usage au plus vite), la seule solution trouvée a été un fournisseur à Arcachon, qui fournissait des masques, fabriqués à Madagascar, au prix de 3€ le masque. Sur ces 3€, 2€ seront remboursés par l'État.

Au sujet des masques FFP2, sur les stocks de la mairie, 4000 avaient été donnés aux pharmacies, pour leur usage et l'usage des professions médicales, et 2000 ont été donnés à l'hôpital. Les masques FFP2 utilisés actuellement ont été commandés auprès de l'UGAP pour la commune et auprès d'un autre fournisseur pour la POL.

Pour les 250 agents de la communes, il y a eu 15000 masques chirurgicaux de commandés et des masques FFP2. Le coût total est de 40000€ dont 24000€ seront remboursés par l'État.

Suite à nos questions sur les masques, Clémence a fait remarquer, en précisant bien que ce n'était nullement un reproche mais une remarque, que les masques distribués ne convenaient pas à tout le monde car trop grands aussi bien pour des adultes que pour les enfants et étaient donc inutiles ce qui était dommage. Et que si jamais une telle situation advenait de nouveau, ce que bien sûr elle n'espérait pas, où il faudrait commander des équipements de protection pour la population, il faudrait y faire attention. D'autant plus que certains commerces de la commune imposent le port du masque dès l'âge de 11 ans ils étaient de ce fait

vraiment nécessaires. Elle a demandé s'il n'avait pas été possible de commander des tailles différentes, grande taille / petite taille ou taille adulte / taille enfant, puisque cela avait été fait par d'autres communes, en ajoutant qu'elle se doutait bien que vu les circonstances particulières de la commande, cela dépendait entièrement du fournisseur et qu'il n'y avait peut-être pas la possibilité de le faire cette fois.

Mr Allard a répondu qu'effectivement le fournisseur auprès duquel la commande avait été passée ne proposait que des masques taille unique, et qu'il était difficile à la date à laquelle la commande avait été passée de trouver des masques taille enfant, ce qui était certes plus facile aujourd'hui, mais que ces masques étaient au même prix que les masques pour adultes. Il a ajouté qu'effectivement il faudrait songer à ce problème de taille si jamais il fallait passer une autre commande.

L'ensemble de l'ordre du jour et des questions diverses étant épuisé, la réunion est terminée. Une prochaine aura lieu en Juin.



Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

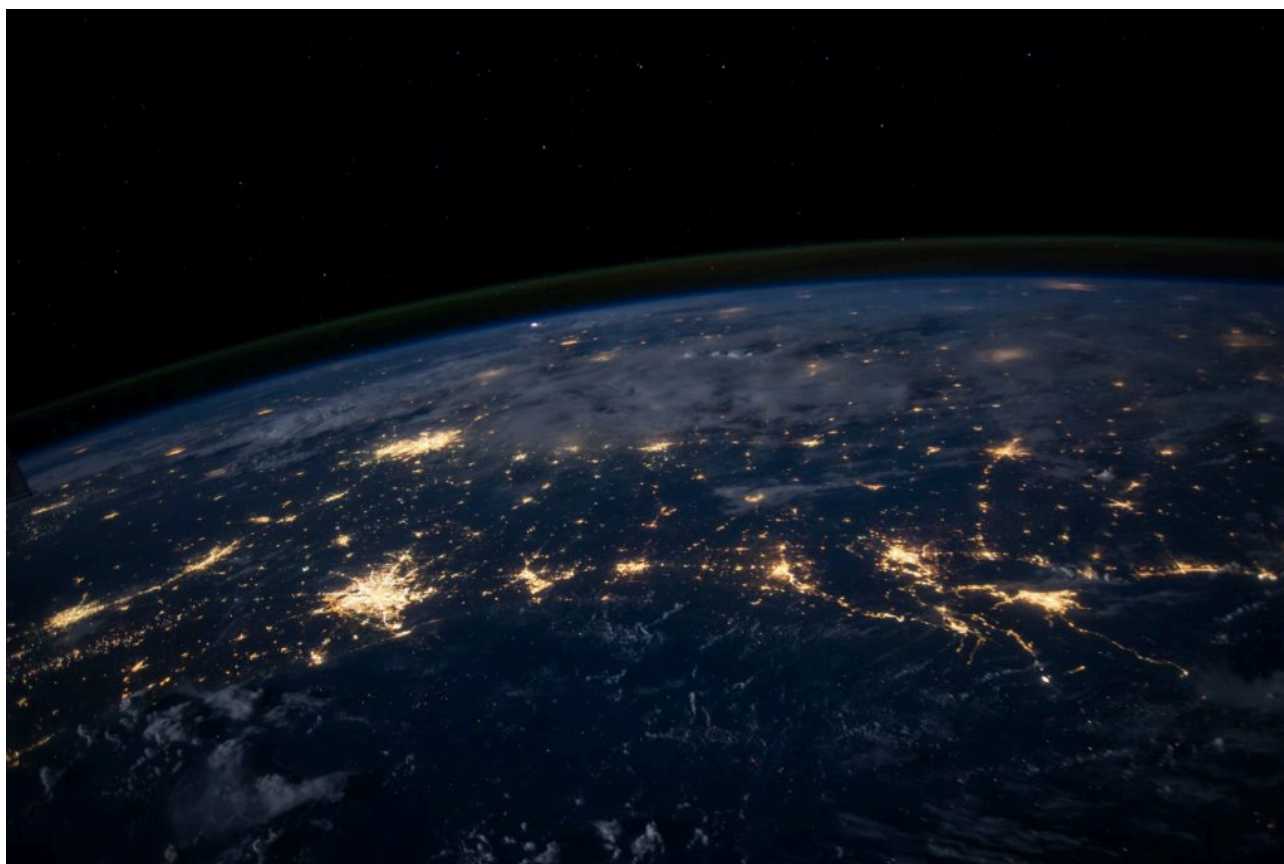
- [Accueil – Actualités](#)
 - [Actualités](#)
 - [Vie du groupe](#)
 - [Calendrier](#)
- [Vie des Conseils](#)
 - [Comptes-rendus](#)
 - [Commissions municipales](#)
 - [Communauté de Communes POL](#)
 - [Commissions municipales 2020-2026](#)

- [Commissions POL 2020-2026](#)
- [Élections municipales 2026](#)
 - [Notre programme](#)
 - [Nos candidats](#)
 - [Nos réunions publiques](#)
 - [Nos tracts et affiches](#)
 - [Nos vidéos](#)
- [Projets et Références](#)
- [Réflexions](#)
- [Le Jugement Majoritaire](#)
- [Contactez-nous !](#)
- [Recherche](#)
- [Connexion](#)

[Choix de l'hébergeur](#)

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 17 juin 2020

Fidèles à nos valeurs nous avons soumis le choix de l'hébergeur au jugement majoritaire l'ensemble des candidats et des membres du comité de soutien.



Le groupe de travail qui avait préparé le terrain a proposé 3 catégories d'hébergeurs correspondants à nos valeurs :

1. Hébergeur éco-responsable
2. Hébergeur français
3. Hébergeur associatif

Malheureusement, aucun prestataire ne rentrait dans les 3 catégories, il a donc fallu trancher. Tout d'abord, voici une définition de ce que sont ces 3 catégories :

Hébergeur éco-responsable :

Un hébergeur éco-responsable va avoir pour objectif premier de réduire au maximum son impact sur l'environnement, en utilisant du matériel peu énergivore, en utilisant des systèmes de refroidissement naturel (et donc sans système de climatisation), en utilisant de l'électricité provenant d'énergies renouvelables, etc.

Hébergeur français :

Dans cette catégorie, on place un hébergeur qui est basé en France et a tous ses serveurs en France. Nous avons regardé les professionnels qui sont soucieux de l'environnement mais aucun n'en fait une priorité comme ceux de la première catégorie.

Hébergeur associatif :

On place dans cette catégorie les hébergeurs membres du collectif CHATONS (Collectif des Hébergeurs Alternatifs, Transparents, Ouverts, Neutres et Solidaires) qui rassemble des structures souhaitant éviter la collecte et la centralisation des données personnelles comme les GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft).

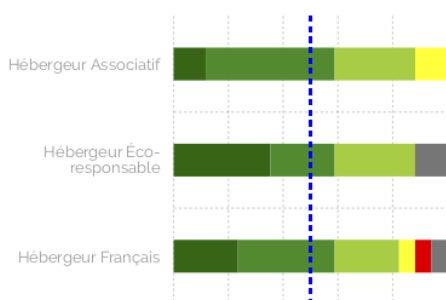
Résultats

Les résultats du jugement majoritaire, présentés brièvement dans l'image ci-dessous, indiquent que le choix a été difficile mais que c'est finalement le choix d'un hébergeur eco-responsable qui a retenu le plus d'adhésions :

Profils de mérite

	😊 Très Bien	🙂 Bien	🙂 Assez Bien	😐 Passable	😡 Insuffisant	🚫 A Rejeter
Hébergeur Associatif	11.76%	47.06%	29.41%	11.76%	-	-
Hébergeur Éco-responsable	35.29%	23.53%	29.41%	-	-	11.76%
Hébergeur Français	23.53%	35.29%	23.53%	5.88%	5.88%	5.88%

Histogramme



Résultats du jugement majoritaire sur le choix de l'hébergeur

Au sein de cette catégorie, nous avons choisi l'hébergeur Infomaniak qui est une référence dans ce domaine.

Infomaniak est une entreprise franco-suisse qui a fait de l'hébergement vert sa marque de fabrique, aussi bien au niveau de son activité que de sa culture d'entreprise :

<https://www.infomaniak.com/fr/hebergeur-ecologique>

Elle est reconnue également pour le sérieux de ses installations et la qualité de ses services.

- [Conseil municipal du jeudi 9 avril 2026](#)
- [Conseil Municipal du 21 mars 2026](#)
- [Réunion du Conseil Municipal du 5 mars 2026](#)
- [Saint-Junien mérite un débat !](#)
- [Réunion du Conseil Communautaire POL du 29 janvier 2026](#)

Archives

Archives ▼

Méta

- [Connexion](#)
- [Flux des publications](#)
- [Flux des commentaires](#)
- [Site de WordPress-FR](#)

Rechercher

- [Politique de confidentialité](#)
- [Sitemap](#)

- [Facebook](#)
- [X](#)
- [RSS](#)